

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST

DÉCISION N° 2024-01/03

CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE POUR LA CUVE DU CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE VALREAS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public pour la fourniture et la livraison de gaz propane pour la cuve du Centre de Loisirs - sis Lieudit « La Côte » - route de Vinsobres à VALREAS (84600) ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise Antargaz énergies sise 4 place Victor Hugo à COURBEVOIE (92400) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Antargaz énergies sise 4 place Victor Hugo à COURBEVOIE (92400) a fait une proposition intéressante et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 10/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240110-DEC_2024_01

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure le marché de fourniture et de livraison de gaz propane pour la cuve du Centre de Loisirs – sis Lieudit « La Côte » route de Vinsobres à VALREAS (84600) à l'entreprise Antargaz énergies sise 4 place Victor Hugo à COURBEVOIE (92400) pour une durée de 5 ans.

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article 60621 du budget communal :
- pour un montant de 150 € HT soit 180 € TTC par an pour la prise en charge du matériel de stockage,
- pour un montant de 1 790 € HT soit 2 227.56 € TTC par tonne correspondant à la tarification du gaz consommé (barème en vigueur à la signature du contrat mais qui pourra évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée du contrat),
- pour un montant de 1 094 € HT soit 1 312.80 € TTC pour la prise en charge financière (frais d'enlèvement + repompage).

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 10 janvier 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 10 JANV. 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 10 JANV. 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 10/01/2024
Application agréée E-legalite.com